

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Le 18 juin, les Suisses qui votent se prononceront sur trois objets fédéraux: la mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises, la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) et la modification du 16 décembre 2022 de la loi COVID-19¹.

Les Vaudois se verront soumettre, en outre, l'initiative vaudoise pour la protection du climat.

Je laisse à plus compétent que moi le soin de commenter le premier objet: mes connaissances en matière fiscale ne dépassent pas mon aptitude à remplir ma déclaration d'impôts et ma conviction que je suis une vache à lait.

La LCI et l'initiative cantonale sur la protection du climat ne sont, en dépit de leurs intitulés prétentieux, que des catalogues de bonnes intentions assorties de délais qui n'ont

aucune chance d'être mieux respectés que ceux des travaux de la gare de Lausanne.

D'autre part, la volonté de nos autorités et de certains de nos concitoyens de **protéger le climat** me paraît relever non seulement d'une démarche idéologique, par définition contestable, mais aussi d'une présomption proche de l'hubris. Il serait en effet plus raisonnable et plus efficace de viser humblement à se protéger des possibles catastrophes naturelles, dues ou non aux variations climatiques, en recourant à des mesures décentralisées, adaptées aux besoins locaux ou régionaux – les risques de glissements de terrain sont plus élevés à Brienz que dans la morne plaine de l'Orbe –, plutôt qu'à des lois ou articles constitutionnels imposant une politique globale liberticide.

Je dirai «non» à la LCI et à l'initiative cantonale sur la protection du climat le 18 juin.

La prolongation jusqu'au 30 juin 2024, décidée par le Parlement fédéral le 16 décembre 2022, de certaines mesures prévues par la loi d'urgence COVID du 25 septembre 2020 se justifie, paraît-il, par l'imprévisibilité du coronavirus.

Avec ce genre de raisonnement, on peut prolonger éternellement cette loi d'urgence – le coronavirus sera toujours imprévisible en juin 2024 – et en promulguer d'autres: qui sait si une épidémie de peste, un nuage de sauterelles ou une horde de petits hommes verts ne vont pas nous tom-¹ber dessus un de ces jours?

Il faut savoir vivre dangereusement.

Mon vote? «Non», évidemment.

Mariette Paschoud

¹<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20230618.html>.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Ignazio Cassis a l'intention de rempiler pour quatre ans de plus.»¹ Dites: «Ignazio Cassis a l'intention de rempiler pour quatre ans.»

On ne s'attendait certes pas à ce que notre brillant chef du Département fédéral des affaires étrangères eût

l'intention de rempiler pour quatre ans de moins, mais on est rassuré à la pensée qu'il «va se présenter à sa réélection en décembre prochain».

En résumé, le conseiller fédéral Cassis compte sévir quatre ans de plus et briguera donc un nouveau mandat le 13 décembre prochain.

Il semble que son travail procure beaucoup de plaisir à M. Cassis, qui pense pouvoir se prévaloir d'une certaine expérience. Dans ces conditions, il est normal qu'il se mette «volontiers à disposition pour quatre années supplémentaires».

Un tel esprit de service vous arrache des larmes de reconnaissance et fait taire définitivement les odieux soupçons selon lesquels le plaisir de discourir devant les organes de l'ONU

ou de veiller à l'élasticité de notre neutralité guiderait les actes et les ambitions du conseiller fédéral Ignazio Cassis.

Le pinailleur

¹<https://www.20min.ch/fr/story/ignazio-cassis-a-lintention-de-rempiler-pour-4-ans-de-plus-362558174086>.

Le 18 juin prochain, nous voterons sur une modification de la Constitution qui ne suscite guère de débats: la mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises.

Afin d'éviter le tourisme fiscal des grands groupes ayant une activité internationale, les cent quarante membres de l'OCDE, dont la Suisse, et du G20 ont adhéré à *une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*. Le premier pilier concerne une centaine de groupes dans le monde réalisant un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards d'euros et affichant une rentabilité d'au moins 10%, et aura pour but d'imposer l'activité dans le pays où elle se réalise. Ce premier pilier est pour le moment en gestation et la modification de la Constitution sur laquelle nous votons ne fait que créer le cadre légal pour que la Suisse puisse y participer, si elle décide de le faire.

Le deuxième pilier concerne les entreprises multinationales réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros. La règle qui s'appliquera désormais sera un taux d'imposition minimum de 15%, qui, s'il n'est pas perçu en Suisse, pourra l'être dans un autre pays. En toute logique, et pour préserver les recettes fiscales, il est nécessaire de ratifier l'accord. Ce point n'a pas soulevé

d'oppositions au sein du Parlement. Les débats ont porté sur la répartition des recettes supplémentaires entre la Confédération et les cantons. Un accord a finalement été trouvé, qui verra les cantons recevoir 75% du gâteau et la Confédération 25%, la péréquation permettant a posteriori une répartition équitable entre les cantons.

La première question que l'on pourrait se poser est donc de savoir pourquoi il faut modifier la Constitution pour une question purement fiscale. En réalité, la modification de la Charte fondamentale porte sur l'introduction de l'article 129a, qui lui permet de déroger aux principes établis par les articles 127, égalité de traitement, et 128, taux maximaux, incompatibles avec les nouvelles règles de l'OCDE. Soulignons que l'article 197, chiffre 15, alinéa 2, qui règle la mise en application, indique noir sur blanc le taux minimum de 15%, qui devra donc être fixé dans la loi. C'est à notre point de vue important, afin de ne pas devoir appliquer automatiquement de potentielles augmentations de ce taux, imposées d'en haut. Néanmoins, l'alinéa 4 indique que *le Conseil fédéral peut déroger aux principes énoncés à l'alinéa 2 s'il estime que cela est nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'imposition minimale*. On se perd en conjectures dans ce cas sur l'utilité et la validité des dix points de l'alinéa 2.

Je n'ai jamais fait mystère de mon aversion pour l'imposition sur le bénéfice des entreprises¹, qui prive les entrepreneurs de sources d'autofinancement, mais, n'étant pas naïf au point de croire que sa suppression est réalisable, je dois avouer que le taux de 15% ne semble pas déraisonnable, ce taux étant proche de la moyenne des cantons suisses. Et pour donner un point de comparaison, les PME en Espagne sont imposées à 25% pour les 300'000 premiers euros de bénéfice, et à 30% au-delà.

2
Finalement, cette augmentation de la charge fiscale pour les entreprises concernées va-t-elle provoquer une fuite vers des cieux plus cléments? Mais lesquels? Si l'on regarde la liste des cent quarante pays signataires de l'accord, on retrouve tous ceux généralement considérés comme des paradis fiscaux. En imposant un taux unique, la communauté internationale obligera ses membres à offrir d'autres attraits pour les grands groupes et, en cela, la Suisse n'est pas en reste grâce à sa qualité de vie et à sa stabilité politique.

Je n'aime pas la dictature de la mondialisation, mais je suis pragmatique; je voterai «oui».

Michel Paschoud

¹ Bénéfice n'est pas revenu, *Le Pamphlet* 425, https://pamphlet.ch/index.php?article_id=453

Liberté artistique

L'exposition, à Paris, au Palais de Tokyo voué à l'art moderne, d'une toile due au génie d'un peintre suisse du nom de Miriam Cahn a suscité récemment quelques remous.

Cette œuvre représente un homme sans visage en tenue d'Adam, à qui un autre bipède, de taille bien inférieure, tout aussi nu, et mains liées dans le dos, fait une fellation.

Des associations de protection de l'enfance françaises y ont vu une œuvre pédopornographique, ont porté plainte et ont été déboutées au nom de la liberté artistique et au motif que la victime de cet acte sexuel n'était pas forcément un enfant¹.

Le dimanche 7 mai, «un octogénaire d'extrême droite»², sans doute inspiré par les méthodes des «défenseurs du climat», s'est permis d'asperger le tableau de peinture

violette, ce qui a profondément affecté les défenseurs des «valeurs» chères aux discoureurs de la République française, président en tête.

On peut penser ce qu'on veut d'une «œuvre d'art». On peut la critiquer ou la ridiculiser. On peut dire que son auteur est de faible talent ou carrément nul, mais on ne s'en prend pas physiquement à l'objet sous prétexte qu'il déplaît, choque ou indigné.

Dans le cas qui nous occupe, selon Wikipédia – donc sous toutes réserves –, l'auteur du tableau fait référence au massacre de Boutcha (Ukraine), car «il s'agit ici d'une personne aux mains liées, violée avant d'avoir été tuée et jetée dans la rue (...)».

On a, je crois, le droit de dire que la teneur du «message» adressé au

monde par Mme Miriam Cahn n'a rien d'évident, que son propos est abscons, inintelligible, incompréhensible, obscur et opaque.

On a le devoir de dire aussi, je pense, que le tableau est terriblement **moche**.

Mais il ne mérite pas qu'un ancien élu du Front national octogénaire se mette dans un mauvais cas.

M.P.

¹ *Les 4 Vérités Hebdo*, 10 mai 2023, p. 1.

² https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/05/08/l-auteur-de-la-de-gradation-de-l-uvre-de-miriam-cahn-au-palais-de-tokyo-est-un-ancien-elu-du-front-national_6172538_3246.html.

Horarius horribilis

Grande colère en Suisse romande à l'annonce du futur horaire des CFF dès 2025. Il y aura des cadences renforcées, des lignes allongées, de nouvelles liaisons inédites, un rôle accru pour la nouvelle gare de Renens dans l'Ouest lausannois, l'ouverture de chantiers pour de nouvelles infrastructures, mais – et cela seul compte pour les journalistes – les relations directes entre l'arc jurassien et Genève disparaîtront (hors heures de pointe): il faudra dorénavant changer de train à Renens et le voyage durera une dizaine de minutes de plus.

C'est ce que les journalistes en ont retenu. Et ce sont eux qui choisissent

ce que la population va en retenir – et aussi ce que la plupart des politiciens vont en retenir. Les réactions ulcérées des usagers sont celles voulues par la presse et les médias. Les politiciens et les partis, en année électorale, suivent tout naturellement. Et plus la colère gronde dans la population et chez les politiciens, plus les journalistes sont heureux de voir cette nouvelle «affaire» prendre de l'importance et leur rapporter de l'audience.

Il n'y a pas que l'audience; il y a aussi l'obsession de la gauche à dresser des catégories d'individus les uns contre les autres, en suscitant des sentiments de frustration et d'injustice. Créer un nouvel affrontement

entre Suisses romands et Suisses allemands, voilà un plaisir qu'on ne se refuse pas. On relèvera avec ironie que ce même nouvel horaire fait perdre à Lucerne une liaison directe avec Zurich-Aéroport, suscitant une déception certaine en Suisse centrale sans toutefois déclencher un psychodrame fédéral tel que celui auquel on assiste de ce côté-ci de la Sarine.

Accessoirement, le raffut mené contre le nouvel horaire contribue aussi à entretenir le ressentiment permanent des usagers du rail, «enfants gâtés» trop habitués à profiter d'une offre de transports publics dépassant tout ce qu'on peut rencontrer à l'étranger; tandis que les

automobilistes prennent leur mal en patience dans des embouteillages quotidiens, sur des routes artificiellement sous-dimensionnées et régulièrement bloquées par des activistes éco-anxieux, ceux qui voyagent en train s'offusquent de la moindre contrariété, du moindre retard, de la moindre dénivellation pour monter sur un quai ou dans un wagon...

Toutes ces observations périphériques ne doivent pas faire oublier un problème central, d'ordre institutionnel: les personnes – simples citoyens ou politiciens – les plus virulentes pour dénoncer la manière dont la minorité romande est négligée par la majorité alémanique sont souvent aussi les plus résolues à défendre la centralisation des compétences entre les mains de la

Confédération. *Que les cantons reprennent davantage leur destin en main? Mais bon Dieu, vous n'y songez pas, chacun risquerait de faire comme bon lui semble pour défendre ses propres intérêts!*

Pollux

Matériel de guerre

Le 29 novembre 2009, 68,2% des votants et la totalité des cantons suisses rejetaient l'initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» – rejet qui confirmait ceux de 1972 et de 1997.

En bonne logique, les partis de gauche et de centre gauche, rangés du côté de la Paix, avaient soutenu l'initiative, les partis de droite et de centre droite, vilainement bellicistes et capitalistes, l'avaient combattue et les partis dont on ne sait trop s'ils sont de gauche ou de droite, à savoir les Verts/libéraux et les Evangélistes s'étaient prononcés pour la liberté de vote.

Mais la guerre d'Ukraine a passé par là, amenant sur le tapis la question de la réexportation, interdite au nom de la neutralité, du matériel de guerre vendu par la Suisse à divers Etats européens vers le pays de M. Zelensky.

Des voix s'élèvent à gauche et à droite pour que la Suisse assouplisse sa loi sur le matériel de guerre, afin qu'on ne puisse l'accuser de soutenir la Russie en n'appuyant pas l'Ukraine.

Des propositions émanant des Commissions de la politique de sécurité

du Conseil national et du Conseil des Etats devaient être traitées par le Parlement durant sa session spéciale du 2 au 4 mai, mais l'examen en a été reporté, faute de temps. Il est donc probable que les décisions se prendront au cours de la session d'été, qui se déroulera du 30 mai au 16 juin, ce qui donne un peu de temps aux partisans de l'assouplissement pour fourbir leurs armes et faire appel aux influences extérieures.

Le 6 mai, la presse nous apprenait que «le PS, le Centre, le PLR et les Verts/libéraux ont commandé à un expert autrichien un avis de droit afin de débloquent le débat sur le matériel de guerre. Pour lui, notre loi sur la neutralité est obsolète.»¹

M. Peter Hilpold, professeur de droit international à l'Université d'Innsbruck, affirme en outre que, quelle que soit la validité du droit de la neutralité, les réexportations sont autorisées.

On imagine l'enthousiasme des représentants de la coalition hétéroclite qui l'avait mandaté – politiciens qui, comme par hasard, sont de chauds partisans de la neutralité élastique, au nom de la solidarité et des «valeurs» communes aux pays

«respectables». On peut certes s'étonner que le Parti socialiste, jusqu'ici pacifiste impénitent, se soit commis avec les trois autres. Mais quand le cœur parle...

Par ailleurs, cet épisode tend à montrer qu'aucun «expert» suisse n'est capable de rendre un avis de droit sur le sujet – il faudra songer à repourvoir les chaires de droit international des universités helvétiques.

Cela dit, nous ne sommes pas au bout des interventions extérieures: le 3 mai, en pleine session spéciale du Parlement, les Bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats ont accepté, à la demande de l'ambassade d'Ukraine, que le président Volodymyr Zelensky prononce une allocution vidéo devant les Chambres fédérales à un moment de la session d'été qui reste à déterminer.

Compte tenu de la propension de M. Zelensky à énoncer des exigences, à formuler des récriminations et à tancer tout ce qui ne le soutient pas inconditionnellement, je ne serais pas surprise que l'allocution en question ait pour unique objectif la mise au pas de ceux de nos députés qui renâclent à assouplir la loi sur le matériel de guerre et, plus largement, se

permettent de défendre la neutralité intégrale.

Reste à savoir d'où sort l'idée que le président ukrainien doit pouvoir s'exprimer devant le Parlement d'un

pays neutre. On ne sache pas que M. Vladimir Poutine y soit autorisé.

M.P.

¹<https://www.20min.ch/fr/story/section-une-expertise-la-suisse-pourrait->

[bel-et-bien-reexporter-des-armes-851421292278](https://www.20min.ch/fr/story/section-une-expertise-la-suisse-pourrait-bel-et-bien-reexporter-des-armes-851421292278).

Mensonge, folie ou cupidité?

Les énergies dites renouvelables sont acclamées comme offrant LA solution au problème de la décarbonisation.

Il n'en est pourtant rien car ces formes de récolte d'énergie sont entachées de défauts congénitaux qui se manifestent dès le premier panneau solaire ou le premier moulin à vent.

Leurs promoteurs sont enthousiastes car elles sont si peu dispo-

nibles et occupent de si grandes surfaces au sol que d'énormes capacités de réserves doivent être installées si l'on veut sérieusement approvisionner un pays.

Leur cupidité sera encore mieux satisfaite car, sans fondement sérieux, ces technologies sont favorisées et protégées par une pluie de privilèges et de subsides.

Pire, la voie est ainsi bloquée pour d'autres solutions, disponibles, effi-

cientes et bien moins dispendieuses, comme l'est par exemple le nucléaire.

Les responsables des politiques publiques ont perdu la raison, il faut les y ramener!

Michel de Rougemont

<https://blog.mr-int.ch/?p=9636>

Conversation avec ChatGPT

- Peux-tu me donner ton opinion sur la neutralité Suisse?

- En tant qu'IA, je n'ai pas d'opinions personnelles, mais je peux vous donner des informations factuelles sur la politique de neutralité de la Suisse.

La Suisse est souvent associée à la neutralité politique en raison de sa longue tradition de ne pas prendre parti dans les conflits internationaux. La neutralité suisse remonte au Congrès de Vienne en 1815, où les grandes puissances européennes ont reconnu la neutralité perpétuelle de la Suisse.

Depuis lors, la Suisse a maintenu une politique de neutralité active, ce qui signifie qu'elle s'efforce de promouvoir la paix et la sécurité internationales tout en maintenant une distance politique par rapport aux

conflits en cours. La Suisse est membre de plusieurs organisations internationales, telles que les Nations Unies et le Comité International de la Croix-Rouge, mais elle ne fait pas partie de l'Union européenne et n'a pas de partenariat militaire avec l'OTAN.

La neutralité suisse est souvent considérée comme un exemple de politique étrangère réussie, car elle a permis à la Suisse de maintenir des relations diplomatiques avec tous les pays du monde sans prendre parti dans les conflits. Cependant, certains critiques affirment que la neutralité suisse peut également être utilisée pour justifier la passivité ou l'indifférence envers les violations des droits de l'homme et d'autres problèmes mondiaux.

- Peux-tu développer le dernier paragraphe?

- Bien sûr. Certains critiques estiment que la neutralité suisse peut conduire à l'inaction en matière de droits de l'homme et d'autres problèmes mondiaux. En effet, la neutralité suisse signifie que la Suisse ne prend pas de parti dans les conflits internationaux et qu'elle s'efforce de maintenir une distance politique par rapport aux problèmes mondiaux, même si ces problèmes impliquent des violations des droits de l'homme ou des crimes contre l'humanité.

Par exemple, certains critiques ont reproché à la Suisse de ne pas avoir suffisamment agi pour empêcher le génocide rwandais en 1994, même si des signes avant-coureurs étaient déjà présents. De même, la Suisse a été critiquée pour sa passivité pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990, malgré

les rapports de violations des droits de l'homme.

Cependant, les partisans de la neutralité suisse soutiennent que la politique de neutralité de la Suisse est un exemple de politique étrangère réussie qui a permis à la Suisse de maintenir des relations diplomatiques avec tous les pays du monde et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. De plus, ils font valoir que la Suisse travaille activement pour promouvoir les droits de l'homme et les normes internationales dans le cadre de sa politique étrangère, notamment en fournissant une aide humanitaire et en soutenant les organisations internationales qui travaillent à la protection

des droits de l'homme et à la résolution des conflits.

- De quelles tendances politiques émanent les critiques vis-à-vis de la neutralité?

Les critiques de la neutralité suisse ne proviennent pas nécessairement d'une tendance politique spécifique, mais peuvent provenir de différents milieux. Par exemple, certains critiques peuvent être des militants des droits de l'homme qui estiment que la politique de neutralité de la Suisse peut justifier une inaction face aux violations des droits de l'homme dans le monde. D'autres critiques peuvent être des experts en politique étrangère qui considèrent que la neutralité suisse limite la capacité de la Suisse à s'engager activement

dans la résolution des conflits internationaux.

Cependant, certains groupes politiques en Suisse, notamment ceux qui sont en faveur d'une plus grande intégration de la Suisse dans l'Union européenne, peuvent critiquer la neutralité suisse en tant qu'obstacle à la participation de la Suisse à des initiatives européennes de politique étrangère et de défense.

Il convient également de noter que la politique de neutralité de la Suisse a généralement été soutenue par la plupart des partis politiques suisses, qui considèrent que la neutralité est un élément important de l'identité et de la sécurité nationales suisses.

Michel Paschoud conversant avec l'Intelligence artificielle ChatGPT

Le Pamphlet

Case postale 998, 1001 Lausanne

courrier@pamphlet.ch

CCP:10-25925-4

Directeur de publication:

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057